## Rapport de la commission Nº 99

chargée de l'examen du préavis n° 2022/37 – Gestion des installations de téléphonie mobile à Lausanne – Gestion nouvelles implantations de téléphonie mobile par Ville de Lausanne et Réponse à la pétition du Collectif Sous-Gare

Présidence : Denise GEMESIO (Libéral-Radical)

Membres présents : Mathilde MAILLARD (Libéral-Radical) ; Henri

KLUNGE (Libéral-Radical); Pedro MARTIN (Socialiste); Gaëlle MIELI (Socialiste); Yvan SALZMANN (rempl. Louis DANA, Socialiste); Ilias PANCHARD (Les Verts); Anne BERGUERAND (Les Verts); Maurane VOUGA (Les Verts); Franziska MEINHERZ (Ensemble à Gauche);

Valentin CHRISTE (UDC)

Membres excusés : Paola RICHARD-DE PAOLIS (rempl. Caroline

CARVALHO, Socialiste); Virginie CAVALLI

(Vert'libéraux)

Représentant-e-s de la Municipalité :

Mme Natacha LITZISTORF, directrice Logement, environnement et architecture (LEA), M. Jeremias BLASER, secrétaire général LEA, M. Claude THOMAS, délégué à l'environnement, direction

LEA

Notes de séances Kelly HARRISON

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2

Date: 3 avril 2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h30

La présidente ouvre la séance le lundi 3 avril 2023 à 17h30 et invite la Municipalité à présenter le rapport-préavis.

Madame la Municipale présente le rapport-préavis en souhaitant faire court avant de laisser place à la discussion. Elle explique entre autres quelles sont les compétences de la Confédération, du canton et de la commune et quel est le périmètre d'agissement de la commune. Le rapport-préavis expose en grande partie la compréhension globale que la Municipalité a de la situation générale.

Les trois points suivants sont alors mis en avant :

- 1. Le Conseil fédéral, qui s'occupe de la gouvernance et de la gestion de projet, se base sur un groupement pour prendre les décisions qui pour ce faire accueille les trois opérateurs principaux suisses. Mme Litzistorf se demande s'il fait sens que ces opérateurs soient à la fois juges et partis.
- 2. Madame la Municipale explique que dans les cas de nouvelles technologies comme la 5G, le Conseil fédéral fait appel à un « technology assessment » qui permet d'évaluer l'impact de ces technologies
- 3. S'il n'y avait pas eu de concurrence, qu'on était dans une situation de monopole, alors on aurait pu optimiser le nombre d'antennes, sans qu'on en ait plusieurs pour couvrir le même territoire

La Municipalité se sent tiraillée car d'un côté, on a besoin de la 5G pour le développement de nouvelles technologies, d'un autre côté, il faut également évaluer l'impact de cette technologie sur la santé de la population.

## Discussion générale

**Une conseillère communale** déplore le périmètre d'action de la commune qui est très limité pose les deux questions suivantes :

- 1. Lorsque l'on fait des projets d'installation d'antennes, est-ce que beaucoup d'oppositions sont habituellement faites ?
- 2. Est-il possible d'accroître la surveillance de zone jugées sensibles par exemple en demandant plus de surveillance de la part du canton ?

### Madame la Municipale et Monsieur Thomas répondent ce qui suit :

- 1. Les oppositions sont variables et il n'y a pas eu grand-chose dernièrement.
- 2. Il est possible de demander au canton de faire des mesures sur place, ce qui est arrivé ces dernières années.

Un conseiller communal félicite la Municipalité pour ce rapport-préavis, qui répond à de nombreuses questions. Il regrette vivement que les antennes 5G soient installées dans un cadre où il y a déjà un nombre important d'antennes, par exemple autour de la gare. Il habite au chemin de Bellerive, où il y a une antenne à quelques mètres de chez lui. On ne sait pas si l'antenne fonctionne encore. Est-ce que toutes les antennes installées fonctionnent ? Il regrette également que la Confédération offre aussi peu d'informations sur les possibles conséquences en termes de santé de ces antennes.

**Une conseillère communale** remercie la Municipalité pour le rapport détaillé et instructif et propose le vœu suivant :

« La commission souhaite que la Municipalité évalue le potentiel d'un partage des installations entre différents opérateurs et demande un tel partage tant que le degré de saturation des installations le permet, ceci dans l'objectif de réduire au minimum le besoin de construire de nouvelles installations ».

Un conseiller communal met en avant le fait que les pétitionnaires demandent à appliquer le principe de précaution mais indique que l'on ne peut pas se permettre d'attendre, les technologies changeant vite. Il indique être étonné du vœu car réduire

le nombre d'antennes signifie concentrer le rayonnement sur un espace limité et donc atteindre d'autant plus les riverains. Pour cette raison, il refusera le vœu. Enfin, il comprend que la commune n'a que très peu de compétences en la matière et acceptera les conclusions du rapport-préavis.

**Un conseiller communal** indique qu'il entend tout et son contraire sur le sujet de la 5G et son impact. Il n'essaiera donc pas de démontrer la non-dangerosité de la 5G et conclut qu'aujourd'hui, on n'en sait rien. Il prend acte et approuve les conclusions du rapport-préavis.

Un conseiller communal déclare ses intérêts en indiquant qu'il travaille dans l'environnement et a plus précisément travaillé en 2018-2019 à la Ville de Lausanne dans l'unité environnement. Il indique qu'il ne regrette pas le manque d'autonomie de la commune car une commune voisine pourrait être beaucoup moins restrictive, ce qui pourrait avoir un impact sur notre commune, on le voit déjà avec les ondes françaises que l'on capte souvent car plus fortes. Il indique ensuite, concernant le vœu proposé, qu'on aurait intérêt à mutualiser les antennes sauf qu'on aurait finalement trois antennes sur un seul mât, ce qui réduirait le nombre de mâts mais pas d'antennes. Il indique également que plus on aura d'antennes, moins on aura de rayons forts et mieux ce sera pour notre santé. Pour ces raisons, il s'opposera au vœu de Ensemble à Gauche. Il acceptera cependant le rapport-préavis.

Un conseiller communal remercie la Municipalité pour le rapport-préavis et le pétitionnaires. Il remarque qu'il n'y a presque pas eu de débat au Conseil communal concernant le sujet de la 5G à part l'interpellation qu'il a déposée en 2018. Il met en lumière le contraste entre le nombre d'oppositions citoyennes et le peu de débat politique. Il indique qu'il y aurait la possibilité d'user de la fibre optique plutôt que de la 5G mais que les opérateurs ne semblent pas prêts à accélérer le mouvement. Il indique que la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques est peu utilisée en Suisse et indique qu'un rapport a été commandé par le Conseil fédéral sur la durabilité, les impacts potentiels sur la santé, etc., et que ce rapport a été adopté en avril 2022 alors que 6700 antennes étaient déjà actives en Suisse. De plus, il indique que la 5G amène, en plus des objets connectés, davantage d'accès aux vidéos, partout, ce qui implique toujours plus de consommation numérique irréfléchie pour des usages souvent futiles.

**Une conseillère communale** ajoute à propos de son vœu que si l'on pense à la concentration d'antennes, alors il faudrait démultiplier ces dernières. En minimisant les lieux d'installation, on permet alors aux personnes de pouvoir s'éloigner au maximum des zones 5G.

**Un conseiller communal** rappelle la modification de l'ORNI du 1<sup>er</sup> novembre 2023 qui impose aux opérateurs de rapporter tous les 14 jours l'utilisation de leurs antennes et la puissance émise par celles-ci. L'information sera alors à disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il indique que même si Monsieur Panchard indique un grand nombre d'oppositions, celles-ci peuvent être déposées par les mêmes personnes. Enfin, il relève que la plupart des personnes participant à la séance sont sur le Wifi, dont les fréquence sont proches de celles de la 5G.

Madame la Municipale répond au vœu en indiquant que la mutualisation des antennes a été tentée au début des projets d'installation des antennes, qu'ils ont par exemple d'ores et déjà défini les garderies, écoles et hôpitaux comme étant des zones sensibles. Monsieur Thomas ajoute qu'ils se sont beaucoup appuyés sur le canton pour rédiger le rapport-préavis, que le partage des mâts existe d'ores et déjà mais que depuis, le canton et les opérateurs indiquent que le partage n'est quasiment plus possible car les installations utilisent la pleine puissance potentielle. Un opérateur ne laisse pas de marge aux autres et des stratégies impliquent la recherche de nouveaux endroits pour les antennes. La coordination est difficile et requiert l'appui du canton ou d'une autorité supérieure.

#### Discussion particulière

Chapitre 5. Réponse à la pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne...

Un conseiller communal demande comment les pétitionnaires seront informés de la réponse. Ce à quoi **Madame la Municipale** répond que cela sera fait comme à chaque fois, avec un retour auprès des personnes et le rapport-préavis permettra d'apporter des éléments de réponse.

**Un conseiller communal** fait remarquer que plusieurs mois sont passés depuis la décision citée du 11 novembre 2021 qui indique qu'une décision d'installation de l'antenne ne devrait pas arriver avant plusieurs mois et demande ce qu'il en est.

**Monsieur Thomas** répond que le recours a été rejeté mi-janvier par la Cour de droit administratif et public (CDAP) de l'Etat de Vaud.

Une conseillère communale demande si un plan communal a été mis en place pour désigner les zones d'installation possibles des antennes ou si c'est prévu, ce à quoi Madame la Municipale répond que ça n'était pas une option retenue par le collègue municipal. La conseillère communale prend alors acte de la réponse et proposera sûrement un postulat dans les semaines ou mois à venir.

#### Chapitre 6. Impact sur le développement durable

**Un conseiller communal** apprécie la réponse de ce chapitre mais préfère le titre de la partie 3.7

#### Chapitre 9. Conclusions

Le vœu est rappelé :

« La commission souhaite que la Municipalité évalue le potentiel d'un partage des installations entre différents opérateurs et demande un tel partage tant que le degré de saturation des installations le permet, ceci dans l'objectif de réduire au minimum le besoin de construire de nouvelles installations ».

**Un conseiller communal** rappelle que la Municipalité a affirmé que cette mutualisation n'était pas possible.

**Une conseillère communale** a compris que la démarche était en cours et qu'elle ne satisfait pas la Municipalité pour l'instant.

**Madame la Municipale** répond que les discussions ont commencé en 2018. Le canton a ensuite fait un état de la situation et a répondu que ce n'était pas possible.

La présidente demande si la conseillère communale souhaite maintenir son vœu.

La conseillère communale confirme le maintien de son vœu, en espérant qu'il puisse donner plus de poids à la Municipalité dans les rencontres avec les opérateurs et le canton.

La commission, de par le vote négatif de la présidente, refuse le vœu par :

- 4 Oui
- 4 Non
- 3 Abstentions

## Conclusion(s) de la commission :

La présidente propose alors de voter en bloc les conclusions du rapport-préavis :

#### **Conclusions:**

- 1. Prendre acte du cadre légal contraignant et restreint auquel les communes sont soumises dans la gestion des installations de téléphonie mobile ;
- 2. Approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G, rue Voltaire 4 à Lausanne, dans une zone densément peuplée ».

La commission accepte le rapport-préavis à l'unanimité par :

- 11 Oui
- 0 Non
- 0 Abstention

Lausanne, le 15 mai 2023

La rapportrice : Denise GEMESIO